COMMUNE DE MONTAURIOL - LES HOSTALETS

Bulletin Municipal Janvier 2016

SOMMAIRE

Mot du Maire	Page 2	Évènements familiaux	Page 7
Projets et actions engagés	Page 4	Ça s'est passé à Montauriol	Page 7
Informations générales	Page 5	Voeux	Page 8

Respectons notre village, ne pas jeter sur la voie publique

Adresse du site internet : mairie-montauriol.com (en cours de reconstruction)

Le mot du Maire

En ce début d'année 2016, je forme des vœux , pour tous les habitants de Montauriol et des environs, qu'ils soient en activité ou en retraite , des vœux de solidarité, de santé, de travail et de petits bonheurs au quotidien dans un monde aujourd'hui exigeant, où l'on veut toujours plus et ou la contestation est devenue systématique.

A tous nos actifs, aux Chefs d' Entreprises, aux artisans, aux agriculteurs, je souhaite la réussite de vos projets avec toujours plus de volonté et de créativité pour aborder cette nouvelle année. Je les remercie pour leur investissement sur notre territoire, de créer de la richesse économique, de la richesse environnementale et donc de la vitalité pour notre commune, nous avons besoin de votre activité, de votre savoir faire, le village a besoin de vous pour exister et pour le bien-être de ses habitants.

A toutes les Associations, bibliothèque, comité des fêtes, chasseurs, je souhaite bien sûr la réussite dans vos projets mais je voudrais d'abord remercier tous les bénévoles qui font un travail au quotidien exemplaire et à vous aussi vous souhaiter une pleine réussite dans vos activités. Vous êtes vous aussi des partenaires indispensables pour une municipalité. C'est grâce à vous que se tisse ce lien social, culturel, entre toute la population et toutes les générations et c'est grâce à vous, à votre solidarité que la rudesse de la vie peut être parfois gommée.

A tout le personnel intercommunal, à notre secrétaire, à tous les intervenants et prestataires j'adresse mes vœux de santé, de travail et de bonheur et je sais que vous aurez toujours à cœur d'accomplir votre travail avec efficacité dans l'intérêt et au service de tous nos concitoyens.

A l'aube de cette nouvelle année, il est d'usage de dresser le bilan de l'année écoulée et d'exposer les projets en cours ou à l'étude.

Des réalisations ont été initiées et continueront cette année comme vous avez pu le constater. Je parle de la mise en conformité, de la mise en sécurité des établissements recevant du public (ERP) .En ce qui nous concerne, la mairie reconstruite très récemment est fort heureusement exemptée de travaux, mais la salle polyvalente et notre église, nos chapelles également devront certainement recevoir des adaptations. Au niveau des voiries, les problèmes sont identiques, seuls les derniers travaux d'aménagement de la traversée du village respectent les exigences des mises en conformité (loi handicap). D'autres travaux seront à prévoir pour sécuriser et aménager les abords et les parties manquantes en aval et en amont des travaux actuels.

Nous avons donc missionné un organisme agréé afin de réaliser les diagnostics sur nos équipements, définir les actions à mener, définir un calendrier de réalisation et le transmettre au service de la préfecture comme l'exige la loi...

Des travaux de rénovation de certains éclairages publics avec changement de dispositifs d'éclairage (plus économes et plus étanches) seront réalisés.
L'assainissement collectif est envisagé et étudié en partie au hameau des Hostalets par la Communauté des Communes compétente en la matière. Après une première prise de contact avec les personnes concernées par le projet, le bureau d'études proposera des scenarii qui je l'espère pourront répondre aux attentes de tous.
Des subventions ont été également demandées, auprès des financeurs habituels que sont l'état, le département, la région en vue d'un projet d'agrandissement du cimetière, de sa desserte en eau ainsi que de certains aménagements au hameau des Hostalets.
La mise aux normes d'une piste DFCI, transversale entre les lieux dits « Vignes d'amon » et le « Mas Julia » programmée par le plan d'aménagement contre l'incendie (PAFI) initié par les services de l'état est mis en œuvre par le SIP des Aspres. La pose également de deux citernes sur le territoire viendra compléter les équipements pour optimiser la lutte contre l'incendie. Nous avons besoin de recentrer notre effort collectif pour renforcer notre propre sécurité, une réunion de sensibilisation aux risques vous sera proposée dès le début du printemps.
Le PLU est toujours en cours d'élaboration, avec la rédaction du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui devrait prendre fin dès le début 2017. Projet largement aiguillé par les diverses contraintes réglementaires ! A suivre ensemble…..

Voici en quelques phrases les grandes lignes de notre action pour l'année à venir. Comme vous pouvez le constater le travail et les projets ne manquent pas ! Il nous faudra sans doute fixer des priorités du fait de la diminution des dotations annoncées et des subventions obtenues, avec comme objectifs prioritaires l'amélioration de votre quotidien et de votre sécurité.

Pour terminer ces quelques lignes, je vais revenir maintenant au but premier de ce bulletin de janvier, la présentation à vous tous, des vœux pour cette nouvelle année.
Je vous souhaite donc à tous, une année que nous espérons apaisée, après cette période d'actualité troublée par des événements barbares, une année plus juste, plus solidaire, une année d'optimisme, en faisant confiance aux lendemains. Ne subissons pas mais construisons ensemble ce que nous voulons, en étant des acteurs citoyens.
Comme disait Georges Bernanos : « L'avenir est quelque chose qui se surmonte ; on ne suit pas l'avenir, on le fait ! »

Patrick Mauran

PROJETS ET ACTIONS ENGAGÉS

Projet de mise aux normes de piste DFCI et plateforme pour citerne

Afin d'optimiser la lutte incendie, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie d'équipement du massif en lien avec le risque. Le feu de 1976 est un feu référent qui permet d'appréhender et d'anticiper un scénario « grand feu ». En effet cet incendie a traversé tout le massif du nord au sud en moins de 3 jours, brûlant plus de 7000 ha. L'objectif de ce PAFI est de prévoir un équipement adapté , complet et rationnel, compte tenu des connaissances passées et de la spécificité du massif des Aspres, qui pourra permettre de limiter au maximum le développement des incendies et prétendre empêcher le développement de ceux-ci vers des feux de grande ampleur en proposant des équipements de protection structurants à différentes échelles.
Aujourd'hui par vent de Tramontane, un incendie qui démarre au nord du massif pourra de nouveau traverser la totalité des Aspres. Pour limiter ce risque, un cloisonnement efficace doit être entrepris.

Après avoir réalisé un coupe-feu et une piste au nord du village, nous continuons notre action en essayant de mener à bien ce projet qui permettra une meilleure efficacité des services de secours. Ce projet réfléchi et appuyé par les services de l'état travaille en vue d'obtenir au profit de la commune une servitude de passage prévue par le Code Forestier dans ses articles L.134-2, L.134-3, R.134-2 et R.134-3 pour assurer la continuité des voies de défense des forêts contre l'incendie.

Ces travaux programmés bénéficieront de subventions régionales et européennes à la hauteur de 80%. Le SIP des Aspres maître d'œuvre viendra compléter le financement.

Traversée du village, accessibilité

La commune doit s'engager dans un programme d'accessibilité en suivant les dernières évolutions réglementaires qui sont régies par un ADAP (Agenda d'accessibilité programmée). Plusieurs lois plus ou moins récentes dirigent ce programme (loi handicap de 2005…etc). Il s'inscrit sur la durée, nous avons 6 années pour rendre les bâtiments communaux et certaines voiries accessibles à tous.

La commune a missionné un cabinet agréé afin de réaliser ces diagnostics d'accessibilité dans les bâtiments recevant du public. La Mairie fort heureusement est déjà dans les normes , la salle polyvalente et l'église ainsi que les chapelles devront être revues. La voirie au centre du village, terminée depuis ces derniers jours, correspond évidemment aux dernières évolutions, pour le restant des équipements les actions à mener seront définies et cet agenda pourra être transmis à la préfecture…. Vaste programme !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Petits pains de Saint Amans

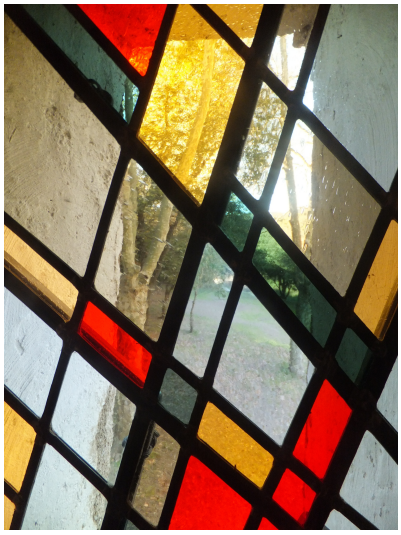

Comme nous l'avions annoncé lors du précédent bulletin, nous vous présentons les projets relatifs à la chapelle de Saint Amans. Une partie de l'argent versé sur le compte lors des dons a été utilisée pour la réfection de la toiture et la réalisation de vitraux.
Le solde du compte s'élève à 1 748 €.
Les projets à venir seront réalisés avec la concertation des personnes ayant participé aux collectes. Pour l'année 2016, c'est la famille Queneutte qui a décidé de perpétuer la tradition des petits pains.

Déchetteries

A partir du 18 janvier 2016 pour THUIR et du 1er février 2016 pour TROUILLAS, les ponts bascules des déchetteries seront opérationnels.

Dès lors votre carte d'accès magnétique deviendra obligatoire pour l'accès à ce site.

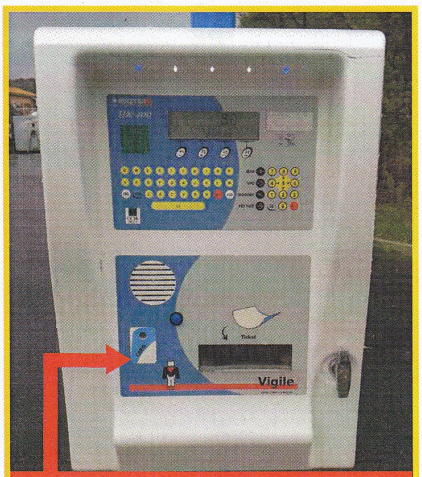

lecture de votre carte

Pour tous questionnements les services de la Communauté de Communes des Aspres restent à votre disposition.

Service Technique de la Communauté de Communes des Aspres
route de Castelnou 66300 THUIR
(tél : 04.68.66.59.61 / mail : dechets@cc-aspres.fr)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Débroussaillement

Le débroussaillement consiste à agir sur le seul élément (cf dessin latéral) qui soit maîtrisable par l'homme : le combustible. Constitué par la végétation, on peut le réduire ou le supprimer, au moins autour des constructions. Les deux autres facteurs échappent à notre maîtrise, puisque l'oxygène est naturellement présent dans l'air et que l'énergie d'activation peut provenir de la foudre, d'une imprudence, etc.

Le débroussaillement consiste à réduire la masse combustible, "garde-manger" du feu, afin de réduire son intensité, et à rompre la continuité verticale et horizontale du combustible, afin de ralentir, voire de stopper, la progression du feu.
Quand un feu de forêt se propage et menace une habitation, le débroussaillement permet :
- De mieux assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et de ses biens ;
- D'améliorer la sécurité des secours et de faciliter l'extinction ;
- D'éviter aux secours de se concentrer uniquement autour des habitations et leur permettre ainsi de mieux protéger la forêt ;
- D'éviter les départs de feux.

Afin d'appuyer le message ci-dessus synthétisé, Mr le Maire avec son équipe organisera une réunion publique sur ce thème d'intérêt général. Cette réunion se tiendra à la salle polyvalente au début du printemps. Elle doit permettre d'expliquer la démarche municipale et instaurer le dialogue et l'échange de conseils et méthodes entre les élus et les administrés.

Appartement municipal

L'appartement municipal situé à l'étage du bâtiment de la mairie est libre à partir du mois de février. Les renseignements concernant les conditions matérielles qui le caractérisent ainsi que les conditions contractuelles pour sa location sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie.

Abribus des Hostalets

Suite au passage du conseil départemental qui a validé le déplacement de l'arrêt de bus qui se trouvait en bas de l'escalier qui mène au parking, nous allons faire construire un abri en face du local technique et poubelles; sa construction doit débuter incessamment sous peu. Il sera réalisé dans un style renouveau par l'entreprise Sanchez ferronnerie.

Il permettra aux enfants et personnes qui prennent le bus de se mettre à l'abri en cas d'intempéries.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communication

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par voie électronique, vous pouvez transmettre votre adresse email au secrétariat de la mairie.

Festivités/agenda communal

Petits Pains de Saint Amans : le 8 avril 2016
Commémoration de la victoire de 1945 : le 8 mai 2016
Fête de pentecôte : le 15 et le 16 mai 2016
Fête de la Saint Jean : le 23 et le 24 juin 2016
Une affiche dans chaque local « poubelles » vous communiquera, en temps utile, les modalités de toutes les activités et un calendrier des festivités sera prochainement distribué

Ramassage des objets encombrants

Dates de passage : 04/02 03/03 16/04 12/05 09/06
N'oubliez pas de communiquer à la mairie, quelques jours auparavant, la liste des objets que vous déposerez devant chez vous.

ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Julian Verdier- Gutierrez, né le 30 novembre 2015 au foyer de Laurent Verdier et Laura Gutierrez. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Nos souhaits de bonheur accompagnent Candice Bourret et Frédéric Capdet qui se sont mariés le 19 décembre 2015. Toutes nos félicitations !

ÇA S'EST PASSÉ Á MONTAURIOL

Réveillon de la Saint Sylvestre

Le Père Noël des enfants

Monsieur le Maire,
Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Madame la secrétaire de Mairie,

vous présentent leurs meilleurs voeux
de bonheur, santé et prospérité
à l'occasion du Nouvel An.

« y per molts anys »